

Interdire le choix du sexe, avec ou sans raison?
[Ou: Interdire le choix du sexe? Pourquoi donc?]

[5300 caractères]

Axel Gosseries
Chercheur FNRS, Chaire Hoover et Faculté de Philosophie (UCL)

Père comblé d'une adorable petite fille, je suis aussi, accessoirement, l'un des derniers porteurs de mon patronyme. Pourtant, jamais je n'envisagerais de recourir au tri de spermatozoïdes afin de perpétuer mon nom en donnant naissance à un fils, ni d'ailleurs à toute autre fin non-médicale. Choisir le sexe de son enfant peut paraître futile. Mais est-ce pour autant immoral? L'indignation d'aucuns ne saurait suffire à justifier l'interdiction pour tous du recours à la sélection des sexes. A moins qu'elle s'appuie sur des arguments solides. Y en a-t-il? Précisons que nous référons ici à une méthode déterminée de choix du sexe qui consiste à trier des spermatozoïdes – et non des embryons - en y appliquant un colorant qui, selon le degré de luminescence produit, révélera soit un fils, soit une fille en puissance. Nous nous limitons aussi au choix du sexe pour raisons non-médicales.

Selon certains, un premier problème serait lié à la faible fiabilité de la méthode. Cette fiabilité serait de 75 % en ce qui concerne la sélection des garçons et de 85 à 90 % pour ce qui est de celle des filles. Soulignons qu'une telle fiabilité est plus élevée que celle par exemple du "triple test" visant au dépistage de la trisomie. Or, ce dernier doit éclairer des choix bien loin d'être dénués de conséquences. Dans le cas de sélection des sexes pour raisons non-médicales, la faible fiabilité ne pose problème que si les parents et le médecin n'ont pas anticipé l'hypothèse d'une fécondation conduisant à la naissance d'un enfant du sexe non désiré. Ce problème n'est pas mince, tant qu'il est vrai qu'il pourrait amener certains parents "malchanceux" à vouloir pratiquer une IVG. Pour autant que des règles régissent de tels cas, il me semble cependant qu'il n'y a pas là une raison suffisante pour interdire tout recours à la sélection du sexe.

D'autres craignent que la méthode soit aussi potentiellement dangereuse pour l'enfant à naître. Cette préoccupation est légitime et devrait d'ailleurs nous conduire à des débats sur d'autres méthodes, telle l'ICSI, une méthode de fécondation qui semble présenter des risques sérieux pour l'enfant à naître. Pour ce qui est du tri des spermatozoïdes, sur environ 200 enfants conçus à ce jour selon la méthode des colorants, le taux de malformations n'est pas plus élevé que celui d'une population issue de fécondation normale. La crainte ne semble donc pas être confirmée par les faits, même si l'échantillon reste limité et le recul faible.

Sélection du sexe rimerait avec sexisme. Pourtant, qu'une femme épouse un homme plutôt qu'une autre femme, et/ou témoigne d'un penchant pour des hommes d'une couleur de peau déterminée – la sienne ou une autre - n'en fait ni une sexiste, ni une raciste. De même, qu'un couple souhaite adopter un enfant d'un sexe et d'une couleur de peau déterminés n'en fait ni un couple sexiste, ni un couple raciste. Notons d'ailleurs que chez nous, tant l'adoption que la sélection des sexes semblent témoigner d'une préférence pour les filles. Plus fondamentalement, il y a mille raisons qui nous poussent à choisir tel conjoint ou tel enfant adoptif, à décider de procréer ou non. Certaines font sens. Exemple: vouloir une mixité familiale afin que nos enfants et/ou nous-mêmes en tant que parents nous enrichissions de l'expérience d'un enfant de sexe différent. D'autres sont plus problématiques. Ainsi en va-t-il d'une personne souhaitant un enfant en plus dans le seul but de soutenir les visées impérialistes de son peuple. Il en va de même d'un homme qui choisirait d'épouser une femme déterminée pour la seule raison que sa couleur de peau serait différente de celle d'autres femmes qu'il haïrait. Pourtant, l'existence chez certains de telles motivations impérialistes, racistes, sexistes,... ne suffit pas à interdire

à tous de procréer ou à imposer à tous et toutes le port d'un voile complet avant de s'unir. Vouloir lutter par une interdiction générale contre certains types de raisons - voire contre l'absence de raison précise - sous-tendant une volonté de choix du sexe apparaît tout aussi disproportionné. Et vouloir limiter les cas autorisés à ceux qui peuvent se justifier par un désir de mixité familiale ne garantit en rien que les parents recourant au choix du sexe dans de tels cas soient effectivement motivés par un tel désir.

Reste à voir s'il n'y a pas lieu d'agiter l'épouvantail de l'"enfant à la carte". Accepter aujourd'hui le choix du sexe pour des raisons non médicales nous amènerait irrémédiablement à accepter que des parents choisissent – une fois techniquement possible – l'ensemble des caractéristiques physiques de leur enfant. Cet argument de la pente glissante est fragile. Certes, placer une limite entre le choix d'une ou deux caractéristiques et la détermination de l'ensemble des caractéristiques d'un enfant à naître comportera toujours une part d'arbitraire. Mais pas plus par exemple que la fixation d'une limite de vitesse. Or, peu tirent argument d'un tel arbitraire pour exiger dans ce dernier cas la suppression de toute limite de vitesse... ou de tout véhicule. Rien n'empêche donc un législateur ayant autorisé le choix du sexe d'interdire néanmoins qu'un nombre nettement plus élevé de caractéristiques soit choisi par les parents. Il nous semble clair en outre que le seul choix de leur sexe ne suffit pas à transformer nos enfants en jouets, pas plus qu'il ne le fait dans nos relations avec nos conjoints ou nos enfants adoptifs. Que l'on souligne l'importance du respect de l'altérité d'autrui est essentiel. Qu'il faille voir dans le choix du sexe une atteinte à ce respect telle qu'elle en justifie l'interdiction nous semble par contre indéfendable.

Le rejet de ces quatre arguments ne procède aucunement d'une apologie effrénée de l'autonomie parentale, ni d'un quelconque projet de maîtrise de la nature. Il résulte simplement de l'effort d'explicitation des conséquences d'une certaine conception de ce qu'est un argument moral et de ce que devrait être le rôle de l'Etat. Que je considère personnellement le recours à la sélection du sexe pour des raisons non-médicales comme futile ne me conduit dès lors nullement à en souhaiter l'interdiction.